

Extrait du groupe de travail N° 5 « défense, sécurité, société »
présidé par Madame Danièle Hervieu-Léger
sur le service civique

La question du service civique, qui n'entretient que latéralement un lien avec les questions de défense et de sécurité, n'entrait pas directement dans le périmètre des questions soumises initialement à la Commission du Livre Blanc. Néanmoins, cette question a été abordée par le Président de la République le 23 août 2007. Dans la mesure où l'enthousiasme actuel pour l'idée du service civique entretient des liens évidents avec le souvenir de l'ancien service militaire et de ses fonctions sociales supposées, la Commission s'est interrogé sur cet engouement et propose quelques éléments de réflexion sur ce thème.

Pour aborder correctement la question du service civique, il faut évaluer la demande sociale que portent ceux qui plaident pour son instauration, en remarquant que ceux-ci se recrutent dans des familles de pensée très différentes, voire antagoniques. Le consensus paradoxal (sauf pour les jeunes) qui tend à s'établir aujourd'hui sur le besoin criant d'instaurer un service civique est inséparable de la place que le service militaire a occupé et occupe encore – avec l'Ecole et les chemins de fer – dans la construction de l'imaginaire national. Véritable rituel initiatique national, l'« expérience du service militaire » a constitué, pendant un siècle et demi au moins, une pièce maîtresse de la construction de l'identité de l'individu (mâle). Au delà de sa fonction proprement militaire de défense du territoire contre les agressions extérieures (dans une vision patriotique héritée de la « patrie en armes » révolutionnaire), le service militaire était investi d'une série d'autres fonctions sociales et éducatives majeures. « Faire l'armée », c'était, pour une jeunesse rurale peu mobile, la grande découverte du monde extérieur. C'était aussi, en principe, l'occasion de rencontrer des jeunes issus de toutes les classes sociales. C'était enfin l'occasion de faire face à des carences culturelles non comblées par l'Ecole, d'apprendre, s'il en était besoin, à lire ou à écrire.

La triple fonction d'ouverture au monde, de brassage social, et de rattrapage éducatif associée au service militaire s'est progressivement épuisée, au point que l'abolition de la conscription n'a pas donné lieu à des réactions fortes. La suspension d'un service militaire disqualifié par l'ampleur des dérogations et des passe-droits n'a soulevé aucune tempête. Et ceci d'autant moins que cette suspension ne compromettait pas (au contraire) l'image positive d'une armée de plus en plus associée à des missions humanitaires et de maintien de la paix. Par ailleurs, l'allongement de la scolarité obligatoire d'une part, la généralisation de la mobilité d'autre part, l'élargissement de l'expérience sociale des jeunes au sein de communautés de pairs jouant un rôle de socialisation de plus en plus important semblaient pouvoir relayer les fonctions anciennement dévolues au service militaire.

L'engouement actuel en faveur du service civique tient à la prise de conscience que ce relais n'a pas fonctionné, ou au moins pas autant qu'on pouvait l'attendre. Au contraire, les barrières sociales se sont plutôt renforcées, et le fonctionnement actuel de l'Ecole contribue plutôt, on le sait, à ce renforcement. Les inégalités sociales n'ont pas augmenté, contrairement à une idée reçue, mais elles se sont assorties de phénomènes de ségrégation (territoriale notamment) plus marquées. Tout ceci concourt à favoriser l'effondrement du mythe égalitaire de l'Ecole républicaine dans l'esprit d'un grand nombre de nos concitoyens.

Notons enfin la disparition très générale des rites de passage qui marquaient traditionnellement la fin de la jeunesse et l'entrée dans le monde adulte (qu'il s'agisse de la conjugalité ou de l'entrée dans la vie active). Le baccalauréat seul subsiste comme « seuil » nettement repérable, et l'on sait sa faible signification sociale. Le résultat de ce déficit (mal comblé par des tentatives parfois maladroites et toujours limitées pour inventer des rites socialement gratifiants : remises de diplôme, solennisation de l'inscription sur les listes électorales par ex.) est le risque de prolifération des rituels « sauvages », et souvent dangereux (du rodéo à moto à l'absorption d'alcool).

Face au flottement général des institutions, ou plus précisément, face à l'affaiblissement de la capacité socialisatrice d'institutions elles-mêmes en train de se redéfinir profondément (qu'il s'agisse de la famille, de l'Ecole, du travail etc...), l'appel à la vertu d'un service civique généralisé sonne comme une réponse à ces inquiétudes. L'engouement pour le service civique est l'envers d'un sentiment profond de panique morale, face à des phénomènes qui défient les définitions de l'intégration sociale et de la citoyenneté que l'histoire a accréditées. Le premier – et le plus déstabilisant – de ces phénomènes est la racialisation montante d'une société qui refuse, en principe, l'affichage des identités ethniques. Comme le note fortement François Dubet, dont on suit ici l'analyse présentée devant le GT5, « on dit service civique, et on pense black et beur ». L'appel au service civique est l'une des façons dont la société française tente de faire face à la perturbation profonde de l'image qu'elle a d'elle-même.

Prendre très au sérieux la demande sociale qui s'exprime à travers les différentes prises de position en faveur d'un service civique obligatoire pour tous ne signifie pas qu'il faille ipso facto donner à celles-ci une réponse positive. Mais cela implique aussi de ne pas répondre en invoquant la seule contrainte financière (aussi importante qu'elle soit et qui ne doit à l'évidence pas reposer sur le Ministère de la défense seul), pas plus que la difficulté matérielle d'organisation d'un tel service. Il faut avant tout souligner que l'invocation d'une solution capable à elle seule d'apporter une réponse aux problèmes immenses qui viennent d'être évoqués est une vue de l'esprit. Aucune formule unique, homogène et universelle ne peut prendre en charge la complexité des enjeux présents de la socialisation des jeunes. Aucune solution miraculeuse ne doit être attendue, et aucun volontarisme politique ne peut susciter le miracle. La transformation de l'Ecole et l'organisation de l'entrée des jeunes sur le marché du travail sont des cibles majeures de l'action gouvernementale. Au regard de ces objectifs, le recours « magique » au service civique est une fausse fenêtre.

En tout état de cause, et en considérant qu'un service civique destiné à la fois à ancrer les jeunes dans un socle de valeurs communes et à assurer leur socialisation, n'aurait de sens qu'à la condition d'être universel et obligatoire, il faut rappeler :

- o qu'il concernerait 500 à 600 000 jeunes par an ;
- o qu'il devrait (sauf à être réduit à une formule ultra-courte sans grande portée ni efficacité) être rendu compatible avec la diversité et les contraintes des parcours et calendriers scolaires et universitaires ;
- o qu'il impliquerait, si l'on veut donner à tous les jeunes concernés des missions socialement utiles, formatrices et « déségrégatrices », de s'assurer que les administrations civiles, le système associatif et l'armée seraient capables d'absorber, de former et d'encadrer chaque année un pareil volume de main d'oeuvre.

Préconisations :

- Il paraît néanmoins, au terme de cette rapide analyse, que si l'on décidait d'instaurer le service civique – et en dépit de ce qui a été dit plus haut de la valeur d'un service

civil général et obligatoire – ce service ne pourrait être, eu égard à la capacité réelle d'intégration des différentes structures accueillantes potentielles, qu'un service volontaire. Il importe en effet que les jeunes qui opteront pour un service civique bénéficient de bonnes conditions d'accueil matérielles et professionnelles.

Un tel service implique que soit défini, en amont, un ensemble de tâches bien repérables, socialement valorisées et que le jeune lui-même puisse aisément faire valoir dans un CV en tant qu'expérience humaine et sociale. C'est sur ce terrain en effet qu'il faut répondre concrètement à l'attente légitime de l'opinion à l'égard d'un service civique. La formule proposée aux jeunes volontaires doit donner à voir le bénéfice formateur pour eux et utile pour la collectivité que la société escompte d'un tel service. Ces tâches doivent donc impérativement être des tâches d'intérêt public ou au moins collectif, reconnues comme telles par la collectivité. Elles gagneraient à être identifiées dans des secteurs d'activité dans lesquelles tous les jeunes, quelles que soient leur origine sociale et leur formation, sont susceptibles de trouver à s'impliquer utilement (par exemple : aide aux personnes âgées, tutorat scolaire, animation de centres de loisirs, lutte contre la solitude hospitalière, service écologique, mission civique dans le sport, etc.). Ceci afin d'éviter que soient créées immédiatement des filières nobles et des filières moins nobles, avec leurs effets contre-productifs de ségrégation sociale et culturelle (reprochés – on s'en souvient – à l'ancien service militaire dans sa dernière manière).

Ces tâches devraient être proposées et organisées par des entités d'accueil diversifiées et décentralisées (collectivités territoriales, administration, établissements publics, associations reconnues), s'engageant à assurer la formation et l'encadrement des jeunes selon un cahier des charges précis. Ces tâches devraient faire l'objet d'une rémunération. La formule étant relativement coûteuse à mettre en place (en particulier en termes de formation et d'encadrement), la durée de l'exercice doit être déterminée en fonction du profit effectif que la collectivité peut espérer en tirer.

Ceci doit aussi inciter à songer à une organisation modulaire de ce service, qui pourrait être effectué soit en une seule période suffisamment substantielle, soit en plusieurs périodes, voire à travers des heures de travail fournies sur une période longue. Une formule de compte temps pourrait être mise en place.

L'organisation pratique de ce service ne saurait évidemment incomber à un seul Ministère. Elle nécessite une coopération entre ministères, établissements publics et collectivités territoriales, impliquant un dispositif de coordination à l'échelon central et/ou régional (ou académique). Elle pourrait utiliser le support des services de volontariat, lesquels ne trouvent pas toujours actuellement à pourvoir les postes offerts et financés. Dans l'hypothèse d'une rationalisation de ces services, le service civique pourrait constituer une branche jeune (18-24 ans) sous la tutelle d'une Agence du volontariat. Le rapprochement du service civique et des services de volontariat permettrait notamment de favoriser les échanges intergénérationnels.

Il est de première importance, pour encourager les vocations, que les jeunes puissent valoriser les expériences effectuées et services rendus dans le cadre d'un tel service. Une formule de « livret de service civique » permettrait de suivre le parcours des individus, et pourrait servir de repère à l'ouverture de droits (par exemple : priorité pour l'inscription dans telle ou telle filière universitaire, validation des acquis etc.).

La formule de l'obligation pourrait néanmoins être adoptée pour tous les élèves de l'ENA, des Ecoles normales supérieures et de l'Ecole de la magistrature, sous la forme d'un service obligatoire de défense et de sécurité. La société consentant des efforts exceptionnels pour la formation de ces élites, ce service obligatoire constituerait une « prestation en retour » en même temps qu'un moment de la formation des intéressés. Il serait par ailleurs judicieux que les autres élèves fonctionnaires soient incités à s'engager dans la voie d'un service civique qui pourrait être validable en tant qu'unité de valeur au sein de leur cursus./.